Contrat produits transformés Jean Michel

Date limite de remise du contrat : 24/06/2024

Rappel : un contrat vous engage et doit être respecté.

Le consommateur a pris connaissance de la charte AMAP et s'engage :

- à respecter les principes de la charte AMAP
- à régler d'avance l'achat de ses produits.
- à prendre en compte les aléas de production
- à récupérer ses produits sur le lieu de la distribution.
- à participer à la réunion bilan avec les producteurs. Chaque adhérent engage sa responsabilité civile en cas

d'incident.

Date et signature de l'adhérent Le / / 2024 Le producteur Jean Michel Urruti - 64640 Armendaritz a pris connaissance de la charte AMAP® et s'engage :

- à respecter les ENGAGEMENTS de la charte AMAP
- à livrer l'AMAP et à être présent les lundis, maison Oihartzuna, de 18h30 à 19h30
- A répondre aux questions des consommateurs et à participer à la réunion bilan avant le renouvellement de contrat.Le producteur engage sa responsabilité civile en cas d'incident.

Signature du producteur :

Kidearen IZENA / NOM de l'adhérent :		HELBIDEA / Adresse	•
Tel Domicile :	Mugikor / portable :	Courriel :	

Dates des livraisons : lundis 1er juillet 2024

Responsable contrat : Sylvie Begbeder

INDIQUEZ LES QUANTITÉS DES PRODUITS:

Mozkinak/Produits	Prezioa/Tarif (TTC)	Zonbat/Quantité	Orotara/Total
Jus de pommes (6L)	22 €		
Sirop de sureau (25 cl)	3,50 €		
Confiture de tomates vertes (200 g)	3.50 €		
Ketchup de tomates vertes (270 g)	4.50 €		
Vinaigre de cidre (50 cl)	4.50 €		
pollenta de maïs(arto gorri) (500g)	3 €		
farine complète de maïs (500g)	3€		
confit d'oignons au piment d'Espelette (250g)	3.50 €		
Ketchup de piment doux (270 g)	4,50 €		
confiture de piment doux (200 g)	4,50 €		
sirop d'acacia (25 cl)	3,90 €		
TOTAL			

Pour avoir un reçu, téléchargez le contrat 2 fois ou imprimez une copie.